

Arrêté du 18 février 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, spécial départemental du Val-de-Marne

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1985 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi 84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU le décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU l'arrêté du 1^{er} décembre 2011 portant création du CHSCT spécial départemental ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2019 fixant la composition du CHSCT spécial départemental ;

VU les résultats des élections professionnelles qui se sont déroulées du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;

ARRETE

Art. 1^{er}. – Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental du Val-de-Marne est composé comme suit :

a) Représentants de l'administration :

Madame Guylène MOUQUET-BURTIN, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne

Monsieur Antoine KAKOUSKY, secrétaire général des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne

b) Membres de droit ayant voix consultative :

Madame Catherine SAVETIER-LEROY, médecin de prévention
Madame Malika REZGUI, inspectrice santé et sécurité au travail

c) Représentants du personnel :

Membres titulaires

Pour la FNEC-FP-FO :

Madame Perrine DANTHEZ
Monsieur Sylvain BUI

Pour la FSU :

Madame Cécile QUINSON
Monsieur Alexandre VINOT

Pour l'UNSA :

Madame Maëve TREILLET
Madame Sylvie JURAVER

Pour La CGT :

Madame Zohra YADEL

Membres suppléants

Madame Virginie DUTALLOIR
Monsieur Yves GREINER

Madame Marie PLAZA
Monsieur Osman KAYA

Monsieur Patrice GRACCHUS
Monsieur Alexis FRECHOSO

Monsieur Nadjib ACHOUR

Art 2.- Le secrétaire général de la direction académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 18 février 2019

Guyène MOUQUET-BURTIN